

Perceptions du ministère du Revenu national, par année financière.— Les statistiques des perceptions sont réunies au moment où s'effectuent les paiements; elles sont donc très à jour. Leur actualité s'est accrue depuis quelques années par suite de l'adoption de la méthode d'"acquiescement au fur et à mesure", en vertu de laquelle les impôts sont perçus en grande partie durant l'année où le revenu est gagné et, en moyenne, environ dix mois avant que le contribuable établisse sa feuille d'impôt. Les paiements de la plupart des contribuables sont effectués, toutefois, par leurs employeurs, et le chèque d'un employeur peut comprendre l'impôt de centaines d'employés. Il est donc impossible de rattacher dès lors les perceptions aux particuliers qui, en dernière analyse, payent l'impôt. Aussi, les statistiques des perceptions comme telles ne peuvent être rattachées étroitement aux contribuables et tous les tableaux statistiques groupant les contribuables par profession ou catégorie de revenus doivent se fonder sur les feuilles établies par les contribuables plusieurs mois après l'acquiescement de l'impôt. Toutefois, les statistiques des perceptions, étudiées à la lumière du taux de l'impôt, permettent de voir la courbe générale du revenu imposé bien avant les données de l'imposition.

Le tableau 20 donne les perceptions de l'année financière au titre des trois lois appliquées par la Division de l'impôt du ministère du Revenu national.

Les Terre-Neuviens ont commencé à payer l'impôt fédéral sur le revenu en juillet 1949; ces perceptions figurent à la statistique de l'année financière terminée le 31 mars 1950.

20.—Perceptions de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national, années terminées le 31 mars 1935-1950

NOTA.—Les chiffres des années 1917-1934 figurent aux pp. 1048-1949 de l'Annuaire de 1947.

Année terminée le 31 mars	Impôt sur le revenu			Taxe sur les surplus de bénéfices	Droits de succession	Perceptions globales
	Particuliers	Sociétés	Total			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1935.....	31,017,827	35,790,239	66,808,066	66,808,066
1936.....	40,190,832	42,518,971	82,709,803	82,709,803
1937.....	44,352,399	58,012,843	102,365,242	102,365,242
1938.....	50,596,927	69,768,605	120,365,532	120,365,532
1939.....	56,840,251	85,185,887	142,026,138	142,026,138
1940.....	56,528,564	77,920,002	134,448,566	134,448,566
1941.....	116,577,312	131,565,710	248,143,022	23,995,269	...	272,138,291
1942.....	324,407,318	185,835,699	510,243,017	135,168,345	6,956,574	652,367,936
1943.....	562,218,949	347,969,723	910,188,672 ¹	454,580,667 ¹	13,273,483	1,378,042,832
1944.....	840,378,321	311,378,714	1,151,757,035 ¹	468,717,840 ¹	15,019,831	1,635,494,706
1945.....	796,354,219	276,403,849	1,072,758,068 ¹	465,805,356 ¹	17,250,798	1,555,814,222
1946.....	719,895,733	217,833,540	937,729,273 ¹	494,196,483 ¹	21,447,574	1,453,373,330
1947.....	724,666,292	238,791,953	963,458,245 ¹	448,697,443 ¹	23,576,071	1,435,731,759
1948.....	695,717,243	364,131,114	1,059,848,357	227,030,494	30,828,040	1,317,706,891
1949.....	806,009,280	491,990,124	1,297,999,404	44,791,918	25,549,777	1,368,341,099
1950 ²	669,457,059	603,193,132	1,272,650,191	-1,788,387 ³	29,919,780	1,300,781,584

¹ Comprend la portion remboursable.
² Comprend Terre-Neuve.
³ Les remboursements découlant de la renégociation des contrats de guerre excèdent les perceptions.